

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 décembre 2010, à compter de 19H30 à la salle du conseil municipal, 70, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard, conseiller  
Yvon Forget, conseiller  
et  
Normand Bélanger, directeur général

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

**286-12-10**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général et d'ajouter à varia les points suivants :

- b) Paiement d'une prime due
- c) Modification à la résolution 266-11-10

ADOPTÉE

**287-12-10**

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 08 NOVEMBRE ET LA SPÉCIALE DU 17 NOVEMBRE 2010**

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances du 08 novembre et du 17 novembre 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 08 novembre et du 17 novembre 2010 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

### **CORRESPONDANCES**

Accusé de réception de la Commission municipale du Québec dans le dossier de demande d'exemption de paiement des taxes foncières de la part de l'Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve inc..

288-12-10

### ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2011 (SÉANCES DE CONSEIL)

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront chaque lundi (sauf les jours fériés, elle sera alors reportée au lendemain) et celles-ci débiteront à 19H30 :

10 janvier	14 février
14 mars	11 avril
09 mai	13 juin
04 juillet	12 septembre
11 octobre (mardi)	14 novembre
12 décembre	

**QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

289-12-10

### PROCUREUR PATRONAL (GRIEFS / MARIO POTVIN) POUR LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** les services du Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines soient retenus à titre de procureur patronal (griefs / Mario Potvin) pour représenter la Municipalité de Ferme-Neuve;

**QUE** les coûts afférents à cette offre seront ceux détaillés à la lettre du 25 novembre 2010 signé par Me Marie-Hélène Provencher, LL.B..

ADOPTÉE

290-12-10

### DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil 2010(LERM article 357).

ADOPTÉE

291-12-10

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION REÇUE DU CLD POUR LE KIOSQUE TOURISTIQUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la somme de sept mille (7,000 \$) dollars soit versée à «Les Amis de la Montagne du Diable» pour le kiosque touristique de Ferme-Neuve, subvention en provenance du CLD d'Antoine-Labelle;

**DE PLUS**, il est résolu que le CLD d'Antoine-Labelle soit avisé qu'à partir de 2011, ceux-ci devront faire le paiement de la subvention pour le kiosque touristique directement aux Amis de la Montagne du Diable, organisme à but non lucratif qui gère ledit kiosque.

ADOPTÉE

292-12-10

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FERME-NEUVE (budget 2011)**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2011 déposées par l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve qui prévoit un déficit de 18,981\$ représentant 10 % du déficit total.

ADOPTÉE

293-12-10

**BUDGET 2011 – CORPORATION TRANSPORT RÉGION MONT-LAURIER**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve accepte d'adhérer au service du transport adapté « Région Mont-Laurier » pour l'année 2011 et en acceptant de verser en 2011 sa contribution établie à 12 375,30\$, soit 4,3407 \$ par la population de Ferme-Neuve de 2 851.

ADOPTÉE

294-12-10

**VILLAGE D'ACCUEIL DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme à « Village d'accueil des Hautes-Laurentides » sa contribution financière 2011 au montant de 5000 \$.

ADOPTÉE

295-12-10

**FESTIVAL DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme à « Festival des Hautes-Laurentides » sa contribution financière 2011 au montant de 7500\$.

ADOPTÉE

**296-12-10**

**CENTRE PRÉVENTION SUICIDE LE FAUBOURG**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme à « Centre prévention suicide le Faubourg » sa contribution financière 2010-2011 au montant de 50 \$;

**QUE** le Directeur général soit autorisé à émettre le chèque.

ADOPTÉE

**297-12-10**

**GUIGNOLÉE DES POMPIERS DE FERME-NEUVE (paniers de Noël)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme à l'Association des pompiers de Ferme-Neuve sa contribution financière 2010 au montant de 200\$ dans le cadre de la guignolée pour les paniers de Noël 2010;

**QUE** le Directeur général soit autorisé à émettre le chèque.

ADOPTÉE

**298-12-10**

**SPECTACLE DE NOËL / LE CHOEUR ENTR'AMIS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme au chœur Entr'amis sa contribution pour le spectacle qu'il propose de présenter à la population de Ferme-Neuve le 14 décembre prochain au montant de 500\$;

**QUE** le Directeur général soit autorisé à émettre le chèque.

ADOPTÉE

**299-12-10**

**POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adoptée par le conseil municipal;

**QU'UNE** copie de la présente politique soit distribuée et affichée dans tous les services de la Municipalité.

ADOPTÉE

**300-12-10                    DEVIS POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL  
(125, 12<sup>e</sup> Rue)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** monsieur Pierre-Luc Beauregard soit mandaté à préparer les devis nécessaires afin d'aménager l'immeuble du 125, 12<sup>e</sup> Rue, soit le prochain Hôtel de Ville et de procéder aux demandes de soumissions tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

**301-12-10                    AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la Municipalité verse à l'Agence de développement de Ferme-Neuve la somme de 89 706,75 \$ représentant en 2010, 50% des taxes foncières et du règlement à l'ensemble moins la part de la SQ perçues dans le cadre de l'entente de partenariat pour le développement du secteur du Windigo.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS SECTION ADMINISTRATION**

**302-12-10                    VERSEMENT DES INSCRIPTIONS POUR LE HOCKEY MINEUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la Municipalité verse le montant de 7,174.08\$ conformément à l'entente entre l'Association de hockey mineur et la Municipalité, pour les inscriptions perçues à ce jour.

ADOPTÉE

**303-12-10                    VERSEMENT DES INSCRIPTIONS POUR LE PATINAGE  
ARTISTIQUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la Municipalité verse le montant de 13,246.75\$ conformément à l'entente entre l'Association de patinage artistique de Ferme-Neuve et la Municipalité pour les inscriptions perçues à ce jour.

ADOPTÉE

304-12-10

### ANNULATION DE FACTURES 2006-2008

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la somme de 1,636.50\$ représentant diverses factures de 2006 à 2008 avec le Comité des fêtes soit annulée à la suite d'entente de dons de la part du Comité des fêtes effectuées durant les années 2006 à 2008.

ADOPTÉE

305-12-10

### RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE RESURFAÇEUSE ÉLECTRIQUE

**CONSIDÉRANT** qu'un appel par soumission a été fait par voie d'invitation aux entreprises pour la fourniture d'une resurfaçeuse électrique;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture publique a eu lieu le 06 décembre 2010, 13H15 à la salle du conseil en présence de la Technicienne en administration et du Directeur général;

**CONSIDÉRANT** que parmi les offres des soumissionnaires reçus, les deux (2) soumissionnaires ont été jugées conformes par le Directeur des loisirs;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions qui se détail comme suit :

Cie 140543 Canada Inc – MG Service	86,650.00 \$
TechnoArt Composites Inc.	90,850.00 \$

avant toutes taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** le contrat pour la fourniture d'une resurfaçeuse électrique soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 140543 Canada Inc. – MG Service, au montant de 86,650.00\$ (TPS 4,332.00\$, TVQ 6,823.69\$) pour un total de 97,806.19\$;

**QUE** le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat;

**QU'UN** dépôt représentant 15% (14,671.00 \$) du montant de soumission soit versé à titre d'engagement municipal auprès de la Cie 140543 Canada inc. – MG Service;

**DE PLUS**, il est résolu que le dépôt de garantie du soumissionnaire non retenu leur soit remboursé, soit TechnoArt Composites inc. pour le montant de 10,255.00\$.

ADOPTÉE

306-12-10

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR SERVICES FINANCIERS ODYSSEE INC. 435, CHEMIN NIBI, FERME-NEUVE, LOT BLOC-5-12,5-13, ET 9-12, NON-LOTI, AU CADASTRE DE MAJOR, ZONE REC 11**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Services financiers Odyssee inc. et invite la population à se prononcer.

Le Directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour l'empiètement des deux (2) terrains de 4.39 mètres sur la ligne avant prescrite de 45 mètres, et, pour des empiètements de 1.90 mètres sur la largeur minimale moyenne prescrite de 40 mètres, tel que spécifié au règlement de lotissement numéro 24, du tableau 3, article 5.5;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 octobre 2010, portant le numéro CCU-29-10-10;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Services financiers Odyssee inc., pour l'empiètement des deux (2) terrains de 4.39 mètres sur la ligne avant prescrite de 45 mètres, et, pour des empiètements de 1.90 mètres sur la largeur minimale moyenne prescrite de 40 mètres, tel que spécifié au règlement de lotissement numéro 24, du tableau 3, article 5.5., le tout pour les terrains du 435, chemin Nibi, à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot Bloc-5-12, Bloc-5-13 et Bloc-9-12, non-loti, du cadastre de Major, au cadastre officiel du Québec, zone REC 11.

ADOPTÉE

307-12-10

**REMBOURSEMENT DE DÉPÔT DE SOUMISSION F-N 10-V-06 À PAVAGES WEMINDJI INC.**

**ATTENDU QUE** Pavages Wemindji inc. a effectué le pavage de la 7<sup>e</sup> Avenue, 6<sup>e</sup> Rue et 7<sup>e</sup> Rue et terminé depuis le 27 octobre 2010 ;

**ATTENDU QUE** par le rapport du Directeur des travaux publics, monsieur Jean-Pierre Miljours, celui-ci s'est dit satisfait des travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** le Directeur général soit autorisé à émettre un chèque pour le remboursement de dépôt de soumission F-N 10-V-06 à l'ordre de Pavages Wemindji inc. au montant de 8,259.85\$ pour les travaux de pavages effectués dans les rues 7<sup>e</sup> Avenue, 6<sup>e</sup> Rue et 7<sup>e</sup> Rue.

ADOPTÉE

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SECTION LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE**

**308-12-10**

### **PAIEMENT DE PRIME SALARIALE DÛE**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal désire corriger une situation qui perdure depuis le 01 juillet 2009 ;

**CONSIDÉRANT** que madame Martine Charron a dû assumer des responsabilités supplémentaires durant l'absence de madame Danielle Racette, Directrice générale adjointe;

**CONSIDÉRANT** que suite à des discussions, le conseil désire remédier à cette situation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** la somme de 7,963.20 \$ représentant la prime horaire pour la période du 01 juillet 2009 au 31 décembre 2010 soit versée à madame Martine Charron, pour le travail d'adjointe qu'elle a effectué durant cette période.

ADOPTÉE

**309-12-10**

### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 266-11-10**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la résolution portant le numéro 266-11-10 de ce conseil soit modifiée comme suit :

Au premier paragraphe de la résolution, il y a changement de nom de compagnie, au lieu de lire « Aménagement Piché inc. » nous devons y lire « les Aménagements Ferme-Neuve ltée ».

ADOPTÉE

**310-12-10**

### **TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2010-08**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la Direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2010, afin de transférer les sommes suivantes :

<b>POSTE</b>	<b># COMTPE</b>	<b>DT</b>	<b>CT</b>
<b>ADMINISTRATION</b>			
Formation	02-130-10-454-00		170.00
Service administration informatique	02-130-10-414-00	170.00	
Services professionnels juridiques	02-160-00-412-00		56.00
Police	02-210-00-441-00	56.00	
Frais de poste et transport	02-130-10-321-00		5700.00
Fibre optique	02-130-10-452-00		1745.00
Cueillette déchets	02-451-10-446-00	6000.00	
Contribution O.M.H.	02-520-00-963-00	1445.00	
Fibre optique	02-130-10-452-00		4383.00
Services juridiques	02-130-10-412-00	2777.00	
Services adm. et inf.	02-130-10-414-00	438.00	
Loyers divers (photocopies...)	02-130-10-517-00	1168.00	
Vacances courues (col blanc)	02-130-02-145-00	500.00	
Services juridiques	02-130-10-412-00	3000.00	
Services adm & informatique	02-130-10-414-00	500.00	
Loyers divers (photocop....)	02-130-10-517-00	200.00	
Salaire direction générale	02-130-01-141-10		4200.00
Police	02-210-00-441-00	60.00	
Salaires pompiers	02-220-00-141-30	4000.00	
Salaire formation pompiers	02-220-00-141-32		4060.00
Salaire voirie rurale	02-322-00-141-30	18000.00	
Reer voirie rurale	02-322-00-212-00	300.00	
Ass. emploi voirie rurale	02-322-00-232-00	100.00	
F.S.S. voirie rurale	02-322-00-242-00	600.00	
RQAP voirie rurale	02-322-00-262-00	200.00	
Entretien réparation machinerie	02-322-00-526-00	1000.00	
Entretien lumières urbaines	02-342-00-521-00	1000.00	
Services techniques usine filtration	02-412-00-444-00		4000.00
Produits chimiques usine filtration	02-412-00-635-00	4000.00	
Salaires réseau eau	02-413-00-141-30		11000.00
Employés réguliers réseau égouts	02-415-00-141-30		10000.00
Vacances épuration	02-414-00-145-00	200.00	
Ent. & rép. infrastructures épuration	02-414-00-521-00		400.00
Formation	02-610-00-454-00	200.00	
Entretien véhicule	02-610-00-525-00	200.00	
Pièces, accessoires urbanisme	02-610-00-640-00	100.00	
Téléphone cellulaire urbanisme	02-610-00-331-00		500.00
F.S.S. adm. centre récréatif, loisirs	02-701-10-242-00	100.00	
R.Q.A.P. adm. centre récréatif, loisirs	02-701-10-262-00	100.00	
Frais déplacement adm. Centre	02-701-10-310-00		200.00
Employés réguliers guichet	02-701-20-141-30	200.00	
Ent. rép. mach. & équip. Aréna	02-701-20-526-00		200.00
C.S.S.T. aréna & patinoires	02-701-30-252-00	700.00	
R.R.Q. aréna & patinoires	02-701-30-222-00		700.00
Salaires entretien parcs	02-701-51-141-31	8800.00	
Vacances parcs	02-701-51-145-00	1100.00	
Jours fériés parcs	02-701-51-146-00	400.00	
REER parcs	02-701-51-212-00	200.00	
R.R.Q. parcs	02-701-51-222-00	350.00	
Ass. Emploi parcs	02-701-51-232-00	150.00	
F.S.S. parcs	02-701-51-242-00	380.00	
R.Q.A.P. parcs	02-701-51-262-00	65.00	
Ass. collectives entretien parcs	02-701-51-282-00	735.00	

Entretien aména. horticole parcs	02-701-51-642-00		1000.00
Salaire horticultrice	02-701-51-141-30		1830.00
Ent. rép. (amél locative) aréna patin	02-701-30-528-00		2790.00
Tableau électronique centre	02-701-30-526-02		1000.00
Entretien, réparation bât. ski fond	02-701-90-522-00		1000.00
Cotisation bibliothèque	02-702-30-494-00		2550.00
Frais de déplacement bibliothèque	02-702-30-310-00		410.00
Internet bibliothèque	02-702-30-335-00		500.00
Publicité & information bibliothèque	02-702-30-340-00		480.00
Achats végétaux parcs	02-701-51-649-00		560.00
Internet adm. centre, loisirs	02-701-10-335-00		177.00
Employés réguliers terrain jeux	02-701-53-141-30	45.00	
Ass. collectives – restaurant	02-701-91-282-00	70.00	
Intérêts règlement 63 centre	02-921-00-841-12	2.00	
<b>URBANISME</b>			
Cotisations et abonnements	02-610-00-494-00		293.00
Formation	02-610-00-454-00	113.00	
Entretien de véhicule	02-610-00-525-00	135.00	
Pièces et accessoires urbanisme	02-610-00-640-00	45.00	
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>			
Pièces accessoires usine filtration	02-412-00-640-00		4000.00
Produits chimiques usine filtration	02-412-00-635-00	4000.00	
Essence et huile rurale	02-322-00-631-00		1000.00
Entretien réparation machinerie	02-322-00-526-00	1000.00	
Pièces accessoires luminaires rural	02-341-00-640-00		800.00
Entretien lumières urbain	02-342-00-521-00	800.00	
<b>LOISIRS</b>			
Entretien réparation bâtiment-terrain	02-701-30-522-00		2000.00
Entretien répar. machinerie et équi.	02-701-30-526-00		4929.00
Services scientifiques et génies	02-701-20-411-00	5934.00	
Services chrono patinoire	02-701-30-447-00	500.00	
Articles nettoyage aréna	02-701-30-660-00	255.00	
Contrat entretien des chutes	02-701-51-529-00	130.00	
Publicité et information	02-701-53-340-00	110.00	
Pièces et accessoires terrain jeux	02-701-53-640-00		300.00
Tableau électronique	02-701-30-526-02		2000.00
Service chrono	02-701-30-447-00	300.00	
Achat distributrice	02-701-91-610-11	2000.00	
<b>POMPIERS</b>			
Perfectionnement	02-220-00-454-00		3000.00
Frais de déplacement	02-220-00-310-00		1300.00
Téléphone pompiers	02-220-00-331-00		1000.00
Pagelettes pompiers	02-220-00-339-00		2000.00
Entretien et réparation véhicules	02-220-00-525-00		1500.00
Entretien et réparation machineries	02-220-00-526-00		2000.00
Entr. et répar. équipement désinc.	02-220-00-526-01		500.00
Entretien et réparation poste	02-220-00-522-00	1700.00	
Pièces et accessoires	02-220-00-640-00	9600.00	
		<b>86,233.00</b>	<b>86,233.00</b>

ADOPTÉE

311-12-10

**COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU  
30 NOVEMBRE 2010**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 30 novembre 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	<b>288,280.75\$</b>
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	<b><u>63,429.83\$</u></b>
<b>TOTAL :</b>	<b>351,710.58\$</b>

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

312-12-10

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20H40.

ADOPTÉE

---

**GILBERT PILOTE,**  
MAIRE

---

**NORMAND BÉLANGER,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL